



Ville de
NOUMÉA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

01 JUL. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 27 juin à douze heures, le comité d'administration de la Caisse des écoles de la ville de Nouméa, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Nouméa, sous la présidence de Monsieur Daniel HINSCHBERGER, vice-Président de la Caisse des écoles.

ETAIENT PRÉSENTS :

	M.	Daniel HINSCHBERGER	Mme	Fabienne CHARDIGNY
	Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Olivia FULLER
	Mme	Daiana ARII	Mme	Virginie LALOY
	Mme	Marie Jo BARBIER	M.	Guillaume MARZLOFF
DATE DE CONVOCATION	Mme	Delphine BUI DUYET	M.	Patrick SAKOUMORI
02/06/2025	M.	Suresh CABAREL	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme.	Nadia CAFFA		
DATE D'AFFICHAGE	M.	Romain CAPRON		
02 JUL. 2025				

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine MEDARD	
membres en exercice	: 24	Mme	Dominique BATTLE	Mme	Charlotte MIRA
		Mme	Florence BRANCHU	Mme	Tuilogona O'CONNOR
Nombre de présents	: 14	M.	Christophe DELESSERT	M.	Jonas TAOFIFENUA
Nombre de votants	: 14	Mme	Coralie GERMAIN		
		Mme	Valérie LAROQUE		

Mme Delphine BUI DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/06

**PORTANT AFFECTATION DU RÉSULTAT DÉFINITIF DE L'EXERCICE 2024
CONSTATÉ AU COMPTE ADMINISTRATIF ET AU COMPTE DE GESTION**

Le comité d'administration de la Caisse des écoles de la ville de Nouméa, réuni le ~~27 JUIN 2025~~

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 92-06 du 23 janvier 1992 portant création d'un établissement public communal chargé de la Caisse des écoles,

VU la délibération du comité d'administration de la Caisse des écoles de la ville de Nouméa n°2025/02 du 28 mars 2025 portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2024 au budget 2025,

VU la délibération n°2025/03 du 28 mars 2025 relative au budget primitif de la Caisse des écoles de la ville de Nouméa pour l'exercice 2025,

VU la délibération du comité d'administration de la Caisse des écoles de la ville de Nouméa n° 2025/04 du ~~27 JUIN 2025~~ approuvant le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget de la Caisse des écoles de la ville de Nouméa pour l'exercice 2024,

VU la délibération du comité d'administration de la Caisse des écoles de la ville de Nouméa n° 2025/05 du ~~27 JUIN 2025~~ approuvant le compte administratif du Président de la Caisse des écoles de la ville de Nouméa pour l'exercice 2024,

VU le compte administratif 2024 présentant un excédent de fonctionnement d'un montant de 95 764 284 F/CFP, et un excédent d'investissement d'un montant de 9 324 717 F/CFP,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/04-05-06 du

Après en avoir délibéré,

04 JUIN 2025



DECIDE

ARTICLE 1^{er} /

Sur proposition du Président, les résultats de l'exercice 2024 d'un montant global de 105 089 001 FCFP sont affectés de manière définitive au budget 2025 comme suit :

- 9 324 717 FCFP en recettes d'investissement (ligne codifiée 001),
- 95 764 284 FCFP en recettes de fonctionnement (ligne codifiée 002).

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE, LE 27 JUIN 2025

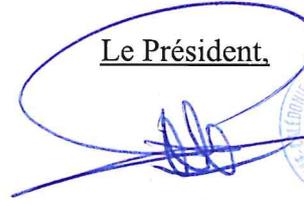
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 27 JUIN 2025

Le secrétaire de séance

BUT-DUYET et BLANC
Delphine


Le Président,




Jean-Pierre DELRIEU

DESTINATAIRES :

Sub.Adm.Sud.....	- 1
CDE (dont TPS).....	- 2
DF.....	- 1
Mise en ligne.....	- 1

